



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rhône Aval »

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2022
Tenue à Villeneuve-Lez-Avignon à 09h30

Présents :

Nom	Structure
Arnassant Stéphan	PNR Camargue
Berrin Axel	Fédération de Chasse de Bouches-du-Rhône
Bout Monique	Mairie de Villeneuve Lez Avignon
Brusson Romain	CNR
Cappeau Bernard	ASCO Barthelasse
Chauvin Jean-Philippe	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Crestey Alexandre	PNR Camargue
Diquelou Pascale	Département du Vaucluse
Dumas Gilles	Mairie de Fourques/Président du COFIL
Dupond Arnaud	FDAAPPMA84
Guerchet Virgile	PNR Camargue
Horny Nicolas	SIVVB
Jacob Lionel	FRAPNA 07 / LPO
Lafolie Christine	DDT 84
Menetrier Florence	CEN PACA
Paul Olivier	Mairie du Pontet
Rivoallan Damien	Association MRM
Schaeffer Lucie	PNR Camargue/animatrice du site Natura 2000

Excusés :

Nom	Structure
Buchet Elise	CNPF Occitanie
De Paris Céline	Symadrem
Desprez Jean-Marine	LPO PACA
Henry Claude	DDTM des Bouches du Rhône
Landru Grégoire	CEN PACA
Lapeyronie Claire	Mairie de Pont-Saint-Esprit
Lavallée Fabrice	Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône
Lebègue Jean	Mairie de Mondragon
Mateu Sylvain	DDTM du Gard
Rhodet Laurent	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
Romanini Bruna	Mairie de Mondragon / OFB 84

Ordre du jour :

- Accueil des participants par Président du COPIL et les représentants de la commune
- Le site Natura 2000 « Rhône Aval » : contexte et historique
- Bilan succinct de l'animation 2021/2022 et perspectives pour l'animation 2022/2023
- Présentation de l'étude « Chiroptères » en cours sur le Rhône Aval
- Présentation de la mission de stage sur les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
- Présentation de l'APPB Islon de la Barthelasse par le CEN PACA
- Visite terrain : la lône de l'APPB de l'Islon de la Barthelasse avec le CEN PACA

Les documents présentés lors de la réunion sont joints à ce compte rendu :

- Diaporama du COPIL
- Présentation de l'APPB de l'Islon de la Barthelasse (CEN PACA)

Introduction

En tant que Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rhône Aval », Gilles Dumas accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur implication. Gilles Dumas remercie également la mairie de Villeneuve-Lez-Avignon pour son accueil.

Mme Monique Bout représente Pascale Bories, Maire de Villeneuve Lez Avignon, et accueille également l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.

1. Rappel du Contexte de l'animation du site Natura 2000 « Rhône Aval » (L. Schaeffer, PNRC)

L. Schaeffer présente l'Ordre du Jour de la séance et précise que la convention d'animation en cours pour le Parc de Camargue prend fin le **31/12/2022**. Une demande de subvention pour une nouvelle période d'animation 2023/2024 est en cours de dépôt.

C. Lafolie (DDT84) explique qu'une réunion des collectivités du site Natura 2000 doit être organisée afin de voter le renouvellement de l'animation du site. Le COPIL permet également de réunir cette instance, mais en l'absence d'un nombre suffisant d'élus présents ce jour, une consultation va être envoyée par courriel d'ici la fin du mois de juillet.

S. Arnassant (PNRC) précise que l'animation du site Natura 2000 Rhône est inscrite dans la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue, et que cette mission sera donc assurée jusqu'en 2025, date de fin de la Charte actuelle.

Projet d'extension du site Natura 2000 « Rhône Aval » et extension de la ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour » sur le Rhône Aval

L. Schaeffer présente rapidement le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Rhône Aval », projet en cours depuis 2017 et déjà validé par le COPIL. Ce projet a pour objectif d'inclure les ripisylves et annexes fluviales du Rhône dans la Zone Spéciale de Conservation « Rhône Aval ».

L'animatrice du site et les services de l'Etat (DDT 84 et DREAL PACA) proposent également d'étendre la Zone de Protection Spéciale « Marais de l'Île Vieille et alentour » (classement en Natura 2000 au titre de la Directive Européenne « Oiseaux ») au Rhône entre Mondragon et Arles. Cette extension permettrait de mieux prendre en compte les enjeux de l'avifaune sur le Rhône, corridor écologique important notamment pour les espèces migratrices. L'animatrice souhaite recueillir les réactions des membres du COPIL.

G. Dumas et S. Arnassant répondent que ce projet d'extension de la «ZPS sur le Rhône Aval est cohérent avec les enjeux du site déjà bien connus. En effet, la ripisylve du Rhône est un secteur de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux à enjeux.

C. Lafolie précise qu'il s'agit d'un projet long, car le Parc de Camargue doit d'abord construire un argumentaire scientifique, qui sera validé par le Ministère de l'Ecologie. Des réunions de concertation avec les communes seront réalisées, ainsi que la consultation officielle. Ce projet peut donc prendre 5 à 6 ans.

F. Ménétrier (CEN PACA) émet également un avis positif à ce projet en soulignant l'importance des enjeux avifaune sur le secteur, et notamment sur l'Île de la Barthelasse.

R. Brusson (CNR) demande quels indicateurs de suivis seront mis en place pour mesurer les effets du classement du Rhône Aval en ZPS. L. Schaeffer répond que le zonage Natura 2000 n'est pas réglementaire, mais qu'il permettra un suivi, une veille environnementale et la réalisation de projets (contrats Natura 2000) ciblant l'avifaune.

C. Lafolie répond également qu'un effet positif des zonages Natura 2000 est connu : l'état de conservation des habitats et espèces sont majoritairement plus favorable en zone Natura 2000.

Note à posteriori de l'animatrice : Le centre d'expertise PatriNat (OFB/MNHN/CNRS) a publié en décembre 2021 un rapport portant sur l'évaluation de l'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre, dans le cadre des 30 ans du réseau Natura 2000 en France. Ce rapport et la synthèse de l'étude sont disponibles au lien suivant :

<https://www.patrinat.fr/fr/actualites/premier-bilan-national-de-lefficacite-du-reseau-natura-2000-terrestre-6810>

J.P Chauvin (Grand Avignon) évoque l'importance de la présence d'animateurs et de gestionnaires des espaces naturels sur le territoire du Grand Avignon pour apporter de la donnée et des recommandations sur les bonnes ou mauvaises pratiques en matière de gestion des espaces verts notamment, et pour toutes compétences des communes et Agglomération en lien avec les espaces naturels.

Il présente le projet de création d'un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** porté actuellement par le Grand Avignon sur son territoire, à cheval sur les deux Régions Sud PACA et Occitanie. Cet ABC permet la réalisation d'inventaires scientifiques et opérationnels réalisés par le CEN PACA, le CEN Occitanie et le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles. Il mettra l'accent sur les habitats naturels et leurs fonctions de corridor écologique.

R. Brusson demande si les fonctionnalités écologiques des écosystèmes sont prises en compte dans les projets d'urbanisme. En effet un projet périurbain peut également participer à la restauration de ces écosystèmes, via par exemple la prise en compte de la trame verte (avec des espèces adaptées au milieu) et l'amélioration des fonctionnalités écosystémiques des milieux impactés ou faisant l'objet d'une restauration. Le label « Végétal Local » est-il connu et intégré par les professionnels du paysage ? R. Brusson donne l'exemple des berges de l'allée de l'Oulle et des abords de la piste cyclable plantés par des espèces d'ornements dans le voisinage immédiat de la ripisylve du Rhône.

J.P. Chauvin répond qu'en effet la question du paysage est bien prise en compte dans le projet d'ABC, au travers de la question de l'ensoleillement direct par exemple, et précise que ce projet est bien une démarche volontariste du Grand Avignon. Il termine en précisant que le Grand Avignon est favorable au projet de ZPS, afin de prendre en compte le corridor écologique que représente les ripisylves du Rhône (avis technique uniquement).

L. Jacob (FRAPNA/LPO) se prononce également favorablement à ce projet d'extension de la ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour » au Rhône Aval, en précisant que les milieux de bords de Rhône sont parfois moins pris en compte, alors qu'ils sont pourtant très fragiles. Les bords de Rhône ont tendance à être trop aménagés : la piste cyclable « Via Rhôna » a par exemple impacté la ripisylve sur

certaines tronçons de son linéaire. L'aménagement/la création d'un milieu (exemple lînes, mares..) ne permet pas forcément de favoriser les espèces à enjeux, mais parfois plutôt les espèces ordinaires.

Il précise également, au regard de l'ordre du jour, que les avantages d'un classement en APPB résident notamment dans la possibilité de suivis des habitats et des espèces qu'il offre et qu'il n'est pas forcément intéressant d'accueillir du public sur ces secteurs (sentiers, panneaux...). La non-intervention est aussi une bonne gestion.

S. Arnassant réagit en disant que le zonage Natura 2000 ne représentant pas une protection forte, il serait intéressant d'avoir au moins 10% de protection forte sur le Rhône Aval. Ces espaces pourraient ou devraient être fermés au public.

J.P. Chauvin répond qu'au-delà des 10% de protections fortes il est important que chaque usagers/gestionnaires des territoires soit conscient des moyens à mettre en œuvre pour limiter au maximum les impacts sur le reste du zonage Natura 2000. Par exemple pour le Grand Avignon, qui est un territoire entouré par des zonages environnementaux (notamment les PNRs du Luberon et des Alpilles à proximité), comment prendre en compte la biodiversité ordinaire et exceptionnelle ?

G. Dumas explique qu'en Camargue un des territoires les plus protégé est le Bois des Rièges au cœur de la Réserve Nationale de Camargue. Ce territoire est complètement interdit au public. L'Homme est intéressé par ce qui est interdit.

Présentation de la mission de stage sur les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) réalisée par Virgile Guerchet (PNRC/CBNmed) :

L. Jacob réagit à la cartographie du site d'étude, correspondant au site Natura 2000 « Rhône Aval ». Il est dommage que la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon soit coupée en deux selon les limites administratives des Régions, et ne soit ainsi pas prise en compte dans cette étude. Le nord de la Réserve est également concerné par de nombreux enjeux et mériterait d'être classé au titre de Natura 2000.

L. Schaeffer répond qu'en effet l'étude n'est pas réalisée sur la partie Drômoise de la RCFS, comme cela est malheureusement le cas pour les autres études portée par Natura 2000 (étude chiroptères en cours par exemple).

F. Menetrier demande si le CEN PACA sera partie prenante dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Gestion des EVEE sur les sites Natura 2000 Rhône Aval et Petit Rhône.

L. Schaeffer répond qu'il s'agit pour l'instant que d'une étude préalable, et que tous les partenaires de l'animation Natura 2000 seront inclus dans le cas d'un projet de Plan de Gestion.

R. Brusson demande s'il est prévu de mener un travail similaire sur les Espèces Animales Exotiques Envahissantes.

L. Schaeffer répond qu'il faudrait être accompagné par des experts sur cette thématique comme pour l'accompagnement du Conservatoire Botanique sur les espèces végétales. Dans le cadre de l'animation Natura 2000 « Rhône Aval » seul les crabes bleus (à l'embouchure) font l'objet d'un suivi (remontée d'informations par les pêcheurs).

L. Schaeffer précise également que cette étude est en parfaite cohérence avec le projet porté par la Fédération des CEN sur les Espèces Exotiques Envahissantes (végétales et animales) du Rhône dans le cadre du Plan Rhône.

Présentation de l'Ision de la Barthelasse (voir Diaporama du CEN PACA) :

R. Brusson évoque le rôle des « conservateurs/trices bénévoles » mis en place par le CEN PACA sur ses sites en gestion, dont l'APPB Ision de la Barthelasse. Ces bénévoles sont les "yeux et les oreilles" du gestionnaire sur le site. Cela permet d'avoir des remontées d'informations très pertinentes sur l'évolution des milieux ou autres événements imprévus (crues, sur-fréquentation...). Il explique également que l'*Amorpha fruticosa* (Faux indigo), espèce végétale exotique envahissante très présente sur les bords du Rhône mais jusqu'alors peu présente sur l'Ision, s'est fortement développée ces dernières années sur ses berges, prenant la niche écologique des boisements de bois tendres, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la présence du Castor d'Europe.

L. Jacob répond qu'une régression du Castor est observée sur le Rhône de Lyon à la mer. Il pourrait se maintenir sur des îles peu aménagées, habitat rare sur le Rhône Aval.

F. Ménétrier précise que suite à la crise COVID une augmentation de la fréquentation sur le site a été observée, alors qu'aucune publicité n'a été faite. Elle explique notamment qu'un trajet de randonnée a été créé sur l'application mobile « Viso Rando ».

R. Brusson répond qu'il faut avoir une forte vigilance sur ce type d'application et sur la fréquentation globale du site.

B. Cappeau demande si l'Ision de la Barthelasse est protégé des crues du Rhône. F. Ménétrier répond qu'il est en partie inondé lors des crues.

G.Dumas remercie les participants et annonce la fin de la réunion.

La réunion se termine par une visite de la île de l'APPB de L'Ision de la Barthelasse avec le CEN PACA.

Annexes : Photos de la visite de la lône de l'Ision de la Barthelasse avec le CEN PACA (©PNRC) :



Présentation du sentier de l'APPB et de la panneautique



Vue commentée sur la lône de l'APPB fortement envahie par la Jussie (espèce végétale exotique envahissante)